

19 décembre 2011

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 novembre 2010 en vue d'/de:

- **un échange sans soulte entre la Ville de Genève et l'Etat de Genève de la parcelle N° 1362, feuille 7 de la commune de Chêne-Bougeries, sise route de Vandœuvres 4/Gradelle, contenant 17 430 m², propriété de la Ville de Genève, contre les futures parcelles 4523 et 4524, feuille 23 de la commune de Chêne-Bourg, sises quartier Petit-Bel-Air, contenant respectivement 15 154 m² et 2276 m², soit un total de 17 430 m², propriété de l'Etat de Genève;**
- **la cession gratuite par l'Etat de Genève à la Ville de Genève d'une surface d'environ 1200 m² à détacher de la parcelle 5356, feuille 41 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise chemin William-Lescaze, propriété de l'Etat de Genève;**
- **l'ouverture d'un crédit de 812 000 francs destiné à la prise en charge de 50% de la plus-value entre le coût du terrain en gazon naturel et le coût du terrain en gazon synthétique ainsi que la construction et l'éclairage d'une zone d'échauffement.**

Rapport de M. Mathias Buschbeck.

La commission des finances s'est réunie le mercredi 1^{er} décembre 2010, le mercredi 12 janvier 2011, le mercredi 26 janvier 2011, le mardi 1^{er} février 2011, le mercredi 6 avril et le mardi 6 septembre 2011 sous les présidences de MM. Robert Pattaroni et Olivier Fiumelli. L'objet ayant été traité sur deux législatures, votre serviteur n'a pas suivi la fin des travaux et s'en est remis aux notes de séances et aux remarques de ses collègues. Que M^{me} Sandrine Vuilleumier, qui a assuré la prise de ces notes, soit remerciée pour son remarquable travail, tout comme M^{me} Frédérique Perler Isaaz pour ses compléments d'information.

Préambule

En date du 8 mars 2006, le Conseil administratif confirmait au Conseil d'Etat l'accord de principe de transférer le terrain sportif des Fourches sur le site de Mirany (Belle Idée). Ce qui permettrait, en particulier, la construction d'un établissement scolaire sur le site des Fourches par l'Etat de Genève.

Le Conseil administratif demandait un échange foncier m² contre m², ainsi que la reconstruction de l'ensemble des installations nécessaires à la pratique du

football aux frais de l'Etat de Genève. Il demandait, par ailleurs, que l'Etat de Genève mette un terrain à disposition pour le modélisme en un lieu où les nuisances sonores peuvent être admises.

Le Conseil d'Etat, en date du 26 avril 2006, confirmait que l'Etat de Genève prendrait bien en charge les coûts du transfert du terrain de football aux normes de la 2^e ligue et des constructions inhérentes et informait du lancement d'une étude.

L'étude de faisabilité réalisée par le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) en mai 2007 sur l'emplacement retenu pour la réalisation des terrains de sports valide les options d'aménagement proposées dans le schéma directeur.

Séance du 1^{er} décembre 2010

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de collaborateurs/trices

La commission est informée de l'état d'avancement du dossier. L'Etat va prendre en charge la reconstruction du stade de football qui sera démolie et remplacé par le collège. Il s'agit d'un échange sans soulte (sans compensation financière) de 17 434 m². Le nouveau stade comprendra un terrain de football en synthétique éclairé, une zone d'échauffement, des bâtiments comprenant des vestiaires, une infirmerie, une buvette avec terrasse ainsi qu'un parking. La demande de crédit de 812 000 francs se rapporte à la réalisation du terrain en synthétique et permet de prendre en charge 50% de la plus-value.

Le «deal» de 2006 prévoyait que l'Etat reloger les auto-modélistes, ce qu'il n'a pas fait. La Ville a donc négocié une contrepartie sous la forme d'une parcelle de 1200 m² qui est cédée gratuitement pour la réalisation d'une crèche et d'une salle de gymnastique près de l'école de Cayla. La Ville de Genève s'est engagée pour sa part à reloger les auto-modélistes au 8, chemin de la Verseuse à Vernier. La représentante de la Ville indique que les infrastructures ont été évaluées à 300 000 francs et que l'Etat prendra en charge les frais inhérents à ce relogement. Une demande d'autorisation de construire dans ce sens sera déposée prochainement par la Ville de Genève auprès du DCTI.

Un commissaire UDC s'inquiète de la distance séparant le futur stade des transports publics, notamment de la ligne 12.

Une représentante d'AGT lui répond que les jeunes n'ont qu'à y aller à pied.

La représentante de la Ville de Genève fait remarquer que le bus 9 ne passe pas loin et circule à une bonne fréquence.

Le commissaire UDC, originaire de Vernier, est choqué qu'on se serve de cette commune comme d'une poubelle. Il demande si les autorités de la commune sont au moins informées de l'arrivée de ces auto-modélistes.

Le magistrat répond que ce terrain est au fond de la presqu'île d'Aire, juste avant la station d'épuration et considère ce lieu comme approprié.

Un commissaire Vert a l'impression que la Ville de Genève se sert des terrains qu'elle a en nombre, pour des raisons historiques, à Vernier pour y localiser toutes les activités qu'elle ne veut pas sur son territoire et que cela n'est pas très respectueux pour la commune de Vernier. Il redemande si les autorités verniolanes ont été contactées à propos de ce dépôt prochain d'autorisation de construire.

Le magistrat répond que non, mais que la construction du collège est importante. Il est bien entendu prêt, si la commission le souhaite, à contacter ses homologues de Vernier.

Un commissaire socialiste demande pourquoi les 2% pour le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) n'ont pas été calculés. Une réponse lui sera fournie par écrit.

Après le départ des auditionnés, les Verts indiquent qu'ils aimeraient auditionner les autorités de Vernier.

Un commissaire AGT peut comprendre ce point de vue, mais estime que ce n'est pas au Conseil municipal de contacter les autorités de Vernier, mais au Conseil administratif.

Un commissaire UDC se contenterait d'un courrier du Conseil administratif de Vernier car une audition pourrait offrir une voie royale à M. Cerrutti.

Au vote, la proposition d'audition des autorités de Vernier est refusée par 12 non (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 3 S, 2 AGT) et 2 oui (Ve).

Le président soumet ensuite, une première fois, au vote le projet d'arrêté PR-839. Il est accepté par 12 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 3 S, 2 AGT) et 2 abstentions (Ve).

Séance du 12 janvier 2011

Réception des réponses

La commune de Vernier a vivement réagi à la volonté du Conseil administratif de la Ville de Genève d'implanter une piste d'auto-modélisme sur son territoire. Le magistrat s'est engagé à rencontrer les autorités verniolanes.

Le rapporteur propose que l'on attende le résultat des discussions avant qu'il ne rende son rapport. Le président adressera un courrier dans ce sens au Conseil administratif.

La commission attend en outre une réponse définitive concernant le FMAC.

Séance du 26 janvier 2011

Nouvelle audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de collaborateurs/trices

Concernant le FMAC, la commission est informée qu'au moment où le crédit sera voté, la Ville de Genève ne sera pas propriétaire de l'installation. Une interprétation littérale du règlement permet de penser qu'il ne s'applique pas dans ce cas-là et qu'il ne faut donc pas prévoir les 2% pour le FMAC.

Un commissaire socialiste trouve cette interprétation tirée par les cheveux, mais en prend acte.

Concernant la piste d'auto-modélisme, le magistrat a rencontré les autorités de Vernier et s'est excusé de la méthode cavalière employée par la Ville de Genève. Plusieurs ébauches de solution sont évoquées, notamment la fusion des deux clubs d'auto-modélisme existants et leur installation sur la piste existante dans la zone industrielle Zimeysa.

Un commissaire Vert demande si l'attente de relocalisation de cette piste bloque l'ensemble du projet. On lui répond que, théoriquement, oui, mais que le Conseil municipal peut très bien voter cette proposition et laisser le Conseil administratif trouver une solution pour l'auto-modélisme, l'accord avec l'Etat ne précisant pas où la piste devrait être reconstruite.

Le magistrat précise que le projet de l'implanter au chemin de la Verseuse est abandonné.

Il est aussi rappelé que si l'on revenait sur l'accord conclu avec l'Etat, tout l'équilibre de la proposition s'en trouverait modifié.

Séance du 1^{er} février 2011

Discussion et vote

Note du rapporteur: L'intitulé de l'ordre du jour semble avoir induit en erreur la commission, puisque le vote a déjà eu lieu le 1^{er} décembre.

Un représentant socialiste estime que si l'on vote ce soir on court le risque que le Conseil administratif laisse aller les choses. Il ajoute qu'en maintenant cette suspension, on maintient la pression sur le Conseil administratif, ce qui est infiniment salutaire.

Un commissaire Vert ajoute qu'il est dur de donner son feu vert à un accord incomplet.

Une élue AGT déclare que sa priorité n'est pas de savoir où on va reloger le centre d'auto-modélisme, mais d'acquérir des terrains et de construire.

Un commissaire socialiste répond qu'on n'est pas en train d'acquérir des terrains mais de faire des tractations avec l'Etat pour échanger des terrains et construire un stade. Elle rappelle que la recherche de nouveaux lieux pour l'auto-modélisme bloquerait a priori le projet et considère qu'aller de l'avant dans ces conditions constitue un risque. Elle estime qu'on ne va pas à l'encontre du Conseil administratif, mais qu'au contraire on le soutient. Elle rappelle que c'est au Conseil d'Etat de trouver un lieu en concertation avec les communes et qu'il est demandeur dans ce projet.

La commission refuse de voter ce soir par 10 non (1 UDC, 2 L, 1 R, 3 S, 3 Ve) et 3 oui (2 AGT, 1 DC).

Séance du 6 avril 2011

Discussion et vote éventuel

L'administration nous informe qu'il n'y a pas eu d'avancée notable, compte tenu de la difficulté de trouver un lieu adéquat à la piste d'auto-modélisme.

Séance du 6 septembre 2011

Discussion et vote éventuel

Le magistrat rappelle que cette affaire est bloquée depuis des mois parce que l'on n'arrive pas à trouver une solution pour les 50 auto-modélistes qu'il faut reloger. Il rappelle que c'est une responsabilité contractuelle de l'Etat. Il annonce que M. Mark Muller a fait parvenir une lettre aux modélistes et à la commune de Vernier durant l'été. Il transmettra le courrier à la commission. Il estime qu'il n'est pas possible de continuer à tout bloquer pour seulement 50 personnes.

Un représentant socialiste acquiesce: l'intérêt public doit primer.

Le magistrat précise que la Ville de Genève a fait sa part en mettant à disposition un terrain. C'est désormais à l'Etat de faire la sienne, en lui mettant à dis-

position le terrain promis à Chêne-Bourg, pour y construire le terrain de foot. La commune de Chêne-Bourg pour l'instant s'y oppose et le Canton devra passer en force.

Un représentant du MCG s'étonne qu'on ne trouve pas un terrain de 22 m sur 44 m sur le canton pour y installer cette piste d'auto-modélisme. Un collègue du même parti suggère de construire cette piste à Annemasse et annonce qu'il s'oppose à la création d'une zone sportive alors que le canton en regorge.

Un commissaire UDC rappelle que la commission doit voter ou non la proposition et ne pas se mêler de la petite cuisine du Conseil administratif.

Après le départ du magistrat, l'élu DC demande que l'on vote sur ce dossier qui a trop traîné.

Le représentant du PLR rappelle que l'on peut voter rapidement mais que le projet n'en sera pas moins bloqué tant que le terrain à Chêne-Bourg ne sera pas déclassé.

L'UDC et EàG estiment que la question n'est pas la localisation d'une piste d'auto-modélisme mais la construction, devenue urgente, d'une école.

Un commissaire du MCG refuse de tout mélanger. Il n'est ici question que d'un échange de parcelles et de déclassement, pas de la construction d'une école.

Un élu socialiste rappelle néanmoins que cet échange rend possible la réalisation de l'école.

Un commissaire LR refuse de culpabiliser et rappelle que si l'Etat l'avait souhaité, il aurait pu acheter le terrain, voire exproprier, pour réaliser cette école.

Les Verts, soutenus en cela par le PLR, demandent de voter après avoir reçu le courrier adressé par M. Mark Muller.

Au vote, la proposition de voter sans attendre est acceptée par 8 oui (2 EàG, 3 S, 1 DC, 2 UDC) et 7 non (2 Ve, 2 MCG, 3 LR).

Le PLR propose un amendement:

«Art. 7. – La présente délibération est soumise à l'approbation préalable du projet de modification des limites de zone MZ29733.»

Le Parti socialiste déclare que cela veut dire que le projet est bloqué.

Le proposant déclare que cela signifie que l'échange se réalise à l'instant où le déclassement est effectif, et pas avant.

Au vote, l'amendement est accepté par 8 oui (1 DC, 2 MCG, 3 LR, 2 UDC), 5 non (3 S, 2 EàG) et 2 abstentions (Ve).

Le projet de délibération PR-839, ainsi amendé, est ensuite accepté, pour la deuxième fois, par 6 oui (1 DC, 3 LR, 2 UDC), 1 non (MCG) et 8 abstentions (3 S, 2 Ve, 2 EàG, 1 MCG).

Note du rapporteur: le courrier de M. Mark Muller est parvenu au rapporteur le 15 décembre, le rapport a été rendu dans la foulée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – L'accord intervenu entre le Conseil administratif et l'Etat de Genève en vue d'un échange sans soulte de la parcelle N° 1362, feuille 7 de la commune de Chêne-Bougeries, sise route de Vandœuvres 4/Gradelle, contenant 17 430 m², propriété de la Ville de Genève, et les futures parcelles N^{os} 4523 et 4524, feuille 23 de la commune de Chêne-Bourg, contenant respectivement 15 154 m² et 2276 m², soit un total de 17 430 m², sise quartier Petit-Bel-Air, propriété de l'Etat de Genève, est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

Art. 2. – L'accord intervenu entre le Conseil administratif et l'Etat de Genève en vue de la cession gratuite, par l'Etat de Genève à la Ville de Genève d'environ 1200 m² de terrain à détacher de la parcelle N° 5356 de la commune de Genève, section Petit-Sacconnex, sise chemin William-Lescaze 8 (cycle de Cayla), est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique dès que la Ville de Genève sera en mesure d'arrêter un périmètre d'intervention.

Art. 3. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 812 000 francs destiné à la prise en charge de 50% de la plus-value entre le coût du terrain en gazon naturel et le coût du terrain en gazon synthétique ainsi que la construction et l'éclairage d'une zone d'échauffement.

Art. 4. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 3 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 812 000 francs.

Art. 5. – La dépense prévue à l'article 3 sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

Art. 6. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier, modifier toutes servitudes nécessaires aux opérations susvisées.

Art. 7. – La présente délibération est soumise à l'approbation préalable du projet de modification des limites de zone MZ29 733.

Secrétariat général

TéL. +41 (0)22 306 06 10

Fax +41 (0)22 306 06 11

Bus 6, 19, 28, arrêt Vernier-Ecole

Bus 54, arrêt Vernier-Marché

Ville de Genève

Monsieur Rémy PAGANI

Conseiller administratif

Rue de la Croix-Rouge 4

1211 Genève 3

V/réf :

N/réf : PLE/mha/022.3

Vernier, le 6 décembre 2010

Concerne : Parcelle 748 – Chemin de la Verseuse 8 – Piste d'automodélisme

Monsieur le Conseiller administratif,
Cher Collègue,

C'est avec une certaine stupeur que nous avons pris connaissance de la proposition PR 839 de votre Conseil administratif du 10 novembre 2010 relative à un échange de parcelles entre la Ville de Genève et l'Etat de Genève.

Les échanges de parcelles proprement dits ne concernent en rien la Ville de Vernier. Toutefois, dans l'exposé des motifs, en sa page 3, il est précisé que *« l'Etat n'ayant trouvé aucune solution pour la piste d'automodélisme, la Ville de Genève a proposé d'utiliser une de ses parcelles à Vernier. Il s'agit de la parcelle 748 (...), sise chemin de la Verseuse 8 »*.

Je ne vous cacherais pas que nous sommes particulièrement surpris de trouver cette proposition dans le cadre de la PR 839 sans qu'aucune concertation ou prise de contact préalable avec Vernier n'ait été envisagée par la Ville de Genève.

Le transfert d'une piste d'automodélisme n'est pas sans conséquence en matière de nuisances diverses (bruit, circulation) sur l'environnement immédiat et une discussion avec les autorités de Vernier aurait été courtoise.

Cette proposition est d'autant plus incompréhensible que, récemment, la Ville de Vernier a interpellé la Ville de Genève quant au maintien des roulottes du collectif ex-Haro sur cette parcelle et que la réponse de la Ville a été qu'elle entendait poursuivre cette mise à disposition, n'ayant pas trouvé de solution alternative pour le village de roulottes.

Nous vous rappelons que nous sommes intervenus plusieurs fois pour relever le caractère illégal de cette occupation, non conforme au régime de la zone. L'installation d'une piste d'automodélisme sur cette parcelle contrevient tout autant aux dispositions relatives aux zones industrielles. Il apparaît donc que la proposition faite par la Ville de Genève, dans l'exposé des motifs de sa proposition PR 839, soit tout simplement irréalisable.

Ville de Genève, Monsieur Rémy PAGANI, Conseiller administratif
6 décembre 2010

En conséquence de quoi, nous vous demandons de bien vouloir surseoir à toute demande d'autorisation de construire d'une piste de modélisme sur cette parcelle et de bien vouloir organiser une rencontre avec le Conseil administratif de la Ville de Vernier pour discuter de cette question.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller administratif, cher Collègue, à l'expression de nos sentiments distingués.

Thierry APOTHELOZ
Maire

Copie à Madame Sandrine SALERNO, Maire de la Ville de Genève, et à la commission des finances de la Ville de Genève

PR 839 – Echange Fourches Belle Idée

Concernant la contribution au FMAC, un amendement pourra être proposé à la Commission en janvier, si toutefois cette demande s'avère compatible avec l'arrêté du CM du 16 décembre 2008, ce que nous sommes encore en train de vérifier. Il s'agit ici en effet d'un cas particulier, s'agissant d'un montant versé à l'Etat.

Concernant l'implantation des automodélistes au chemin de la Verseuse à Vernier, j'ai fixé une réunion en janvier 2011 à mon bureau avec un représentant de la commune de Vernier afin de traiter ce point.

Nous ne manquerons pas de vous informer de l'issue donnée à ce problème.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Rémy Pagani

Annexes : PR 839 :

Arrêté des Registres du CM du 16.12.08 relatif au FMAC

PR 828 :

- Courrier de DS Atelier du 12.12.10
- 4 plans
- Courrier de la Ville à la Régie Zimmermann SA du 04.09.09
- Préavis Ville du 25.02.10



Monsieur Rémy PAGANI
Conseiller administratif
Département des constructions et de
l'aménagement

Genève, le 2 février 2011

PR-839

Monsieur le Conseiller administratif,

A la suite de votre présentation de cette proposition mercredi 26 janvier 2011, la commission des finances a entrepris son examen dans sa séance du mardi 1^{er} février 2011.

Tout en considérant que cette proposition était certes d'un grand intérêt pour la Ville de Genève, la commission a estimé qu'il n'était pas judicieux de prendre position avant d'avoir connaissance de votre part de la solution qui aura été trouvée pour l'installation de la piste d'automodélisme, avec l'acceptation écrite du ou des club-s d'automodélisme concerné-s et de la commune qui aura accepté l'installation de cette piste.

En espérant que vous serez en mesure de nous répondre dans les meilleurs délais, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller administratif, l'expression de ma considération distinguée.

Robert Pattaroni
Président de la commission des finances

Séance CA du 29.6.2011

M. Pagani
Mme Charollais
M. Macherei
Dossier

CONSEIL ADMINISTRATIF

PALAIS EYNARD
RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983
CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 25 00
F +41(0)22 418 25 01
WWW.VILLE-GE.CH



Conseil d'Etat de la République et canton
de Genève
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3

Genève, le 29 juin 2011

**Echange foncier et transfert du stade de Frontenex à Belle-Idée, pour la construction
du Collège de Frontenex**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le 10 novembre 2010, le Conseil administratif a soumis au Conseil municipal une proposition (PR-839) concernant les échanges fonciers et une demande de crédit permettant le transfert du stade de Frontenex à Belle Idée, en vue de la réalisation du Collège de Frontenex.

Cette proposition vise à conclure les accords discutés de longue date entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat pour la mise en œuvre de ce projet, pour lequel l'Etat est demandeur et auquel nous avons consenti, sachant toutefois que la situation future du terrain de football à Belle-Idée présenterait des inconvénients de fonctionnement, du fait de sa position excentrée.

La proposition a été renvoyée à la Commission des finances du Conseil municipal, qui ne l'a toujours pas votée, considérant que des problèmes subsistent et demandant qu'ils soient préalablement résolus.

Il s'agit des problèmes suivants :

1. Concernant le relogement de la piste d'automodélisme

L'Etat de Genève s'est engagé, vis-à-vis de la Ville de Genève, à trouver un site de substitution, celui de Belle-Idée à Chêne-Bourg n'étant pas compatible avec la proximité du centre hospitalier de Belle-Idée. Cet engagement de l'Etat figure d'ailleurs dans le projet de Loi pour le financement du Collège soumis au Grand Conseil.

La Ville de Genève n'ayant reçu aucune proposition de la part de l'Etat et dans le souci de voir ce dossier évoluer, a proposé d'utiliser une de ses propres parcelles à Vernier, sise chemin de la Verseuse 8, propriété de la Ville de Genève. Cette solution, qui figure dans la PR-839, a été refusée par la Commune de Vernier du fait des nuisances sonores émises par cette activité.

Force est donc de constater que la question du relogement des automodélistes n'est toujours pas résolue.

2. Concernant la modification de zones à Belle-Idee

Le projet de modification des limites de zones, MZ 29733, sur le territoire de la commune de Chêne-Bourg en vue de la création d'une zone sportive est aujourd'hui contesté par la Commune de Chêne Bourg. Cette modification de zones est donc loin d'être en force. Sur ce point également, il faut donc constater que les conditions de faisabilité du transfert du terrain de football de Frontenex à Belle-Idee ne sont pas garanties à ce jour.

3. Concernant les aspects financiers

Au cours des discussions préalables, il avait été convenu que l'installation du terrain à Belle-Idee serait entièrement financée par l'Etat. Or, au cours des discussions techniques, il est vite apparu que, du fait de l'isolement de ce terrain qui ne bénéficie plus des synergies découlant de sa proximité actuelle avec les autres installations de Frontenex, il en résulte des coûts à assumer par la Ville de Genève, à hauteur d'environ Fr. 800'000.-. Ces coûts sont inclus dans la demande de crédit actuellement bloquée à la Commission des finances. Le financement complet de cet équipement n'est donc pas encore acquis.

En conclusion, il faut admettre que, globalement et du point de vue de la Ville de Genève, les conditions de cet échange se montrent aujourd'hui plus qu'incertaines. L'échange foncier n'est pas réalisé et la Ville est encore propriétaire du terrain de Frontenex.

Or, vos services sollicitent aujourd'hui la Ville de Genève pour signature, au titre de propriétaire, de la requête en autorisation que vous entendez déposer sous peu pour la réalisation du Collège.

Vous comprendrez qu'au vu des incertitudes existant sur ce dossier, la Ville de Genève est tout à fait réticente à donner une suite favorable à votre demande. En effet, nous considérons comme légitime que des efforts conséquents soient entrepris de votre part, en vue de garantir, pour la Ville de Genève, les conditions de cet échange telles que prévues au cours de nos discussions.

En conséquence, nous vous prions de charger les services de l'Etat concernés par les points cités plus haut d'entreprendre, dans le meilleurs délais et en concertation étroite avec les services de la Ville concernés par ce dossier, toutes les démarches utiles à résoudre les questions citées plus haut. Ce n'est en effet qu'à la lumière de faits concrets et de propositions convaincantes que nous pouvons espérer que la Commission des finances, puis le Conseil municipal donneront une suite favorable à ce dossier. A défaut, le terrain restera propriété de la Ville de Genève.

Espérant vivement que tout sera rapidement mis en oeuvre pour trouver des solutions et permettre la réalisation de ce Collège et restant dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'assurance de notre haute considération.

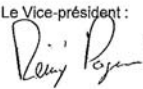
AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Directeur général :



Jacques Moret

Le Vice-président :



Rémy Pagani



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des constructions et des technologies de l'information
Le Conseiller d'Etat

DCTI
Case postale 3880
1211 Genève 3

DEPT DES CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENT	
Reçu	
26 JUN. 2011	
DES	
Originaux remis à: P. PAGANI	
Commentaires:	
Copie(s) remis(s) à: Commentaires: <i>h/28 7.11</i>	
<i>ORF par examen de cette proposition</i>	
<i>+ projet de réponse</i>	

Monsieur Rémy PAGANI
Conseiller administratif chargé
du département des constructions et de
l'aménagement
Ville de Genève
4, rue de l'Hôtel-de-Ville
1204 - GENEVE

Genève, le 25 juillet 2011

Concerne : PR 839 - échange sans soulte entre la Ville de Genève et l'Etat de Genève en vue de la construction d'un établissement postobligatoire et d'un P + R à Frontenex - relocalisation de la piste d'automodélisme

Monsieur le Conseiller administratif,

En référence à l'objet cité en titre, vous trouverez sous ce pli copie de ma correspondance de ce jour au Conseil administratif de Vernier.

A lecture, vous constaterez que je propose une alternative à la proposition que nos administrations avaient présentée sur la parcelle 748 de Vernier, propriété de votre commune.

Je suis conscient que nos collaborateurs ont déjà en partie examiné cette opportunité mais me permets d'insister.

En tout état, je vous remercie de votre collaboration et, dans cet esprit, vous invite à signer les formulaires de requête en autorisation de construire afférente au futur établissement scolaire, l'office des bâtiments souhaitant pouvoir déposer ladite demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller administratif, à l'expression de mes sentiments distingués.

Mark Muller

Annexe : mentionnée



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des constructions et des technologies de l'information
Le Conseiller d'Etat

DCTI
Case postale 3880
1211 Genève 3

CONSEIL ADMINISTRATIF
DE LA VILLE DE VERNIER
Mairie
Rue du Village 9
1214 VERNIER

N^oréf. : MM/OBA/PC/gp - aigle n°503391-2011
Dossier traité par : Pascal Choboz - tél. 022/546.60.60

Genève, le 25 juillet 2011

Concerne : Vernier - recherche d'une piste d'automodélisme en lieu et place de celle de Frontenex

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,

Faisant suite à plusieurs contacts que j'ai eus avec M. Thierry Apothéloz, je vous confirme que l'Etat de Genève est en négociation depuis maintenant de nombreux mois avec la Ville de Genève en vue de réaliser, à Frontenex, un établissement scolaire postobligatoire, projet dont l'importance est manifeste.

A cet effet, l'Etat de Genève s'est engagé auprès de la Ville de Genève à reconstruire les infrastructures sportives sur le territoire de la commune de Chêne-Bourg.

Demeure la situation d'une piste d'automodélisme dont la Ville de Genève souhaite le relogement. Initialement, il avait été examiné la possibilité d'implanter ladite piste sur la parcelle 748 de votre commune, propriété de la Ville de Genève et sise 8, chemin de la Verseuse.

Toutefois, Monsieur Dominik Meyer, secrétaire général adjoint technique de votre commune, a informé mes collaborateurs en charge du dossier que le périmètre en question était sensible et que l'implantation d'une piste d'automodélisme à cet endroit apparaissait pour le moins délicate. Par ailleurs, selon les investigations effectuées, le respect des normes de bruit semble difficile.

Dès lors, soucieux de trouver une solution rapide et si possible consensuelle, l'attention de l'Etat de Genève a été attirée sur la parcelle, 3800, propriété de votre commune et sise en bordure du chemin de Morglas derrière votre centre sportif.

Il y a déjà là une piste d'automodélisme en terre battue que l'Etat pourrait cas échéant rénover. Il apparaît toutefois que, selon les premières recherches, les utilisateurs des deux pistes en cause poursuivent des objectifs différents eu égard au revêtement en terre battue et celui en circuit bitumé.

Je suggère néanmoins d'examiner les possibilités de réunir les deux pistes ou de les faire cohabiter sur le même périmètre.

A défaut, je vous demande si votre commune avait une autre alternative à suggérer.

En tous les cas, je vous remercie de l'attention portée à la présente et de vos observations.

Compte tenu de l'enjeu du dossier et de l'implication de la Ville de Genève, je me permets d'adresser une copie de la présente à Monsieur Rémy Pagani, conseiller administratif chargé des constructions et de l'aménagement.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et en vous réitérant par avance mes remerciements pour votre collaboration, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, à l'expression de mes sentiments distingués.



Mark Muller



Service de l'environnement
et de l'aménagement du territoire
Tél. +41 (0)22 306 07 53
Fax +41 (0)22 306 06 60

DCTI - reçu le	
- 4 AOUT 2011	
Dest. origine	<input checked="" type="checkbox"/>
MM 504189-2011	
Diffusion	
OBA PG - PCH H.B.	

Département des constructions et des
technologies de l'information
Monsieur Mark MULLER
Conseiller d'Etat
Case postale 3880
1211 Genève 3

V/réf : MM/OBA/PC/gp - aigle no 503391-2011
N/réf : DME/mha/022.3

Vernier, le 2 août 2011

Concerne : Vernier - recherche d'une piste d'automodélisme en lieu et place de celle de Frontenex

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Votre courrier du 25 courant relatif à l'objet sous référence m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.

Il est effectivement exact que la parcelle 948 située sur notre commune, propriété de la Ville de Genève, était inadéquate pour la pratique de l'automodélisme. En effet, l'étude du SBPR du 14 juin 2011 a démontré des niveaux sonores inadaptés aux zones résidentielles situées à proximité du site.

Concernant l'alternative à étudier, à savoir la piste actuelle en terre battue en bordure du chemin de Morglas, cet emplacement ne peut pas être retenu car il est situé dans un périmètre classé en zone sportive et appelé à se développer. Cette position a d'ailleurs déjà été communiquée aux représentants de l'Etat de Genève et de la Ville de Genève lors de la séance de travail du 1^{er} juillet 2011. Je précise en outre que je ne souhaite pas pérenniser l'implantation de pistes d'automodélisme à cet emplacement par la création d'une piste en bitume, compte tenu du caractère très provisoire de l'affectation actuelle.

Le développement de cette zone sportive évoqué plus haut est d'ailleurs engagé puisque nos services réalisent actuellement des halles de sports pour la pratique du badminton.

Enfin, j'ajoute qu'il a été évoqué avec le groupe de travail, lors de la dernière réunion, un site correspondant a priori à l'attente des utilisateurs située au chemin du Bois-Brûlé, à Chambésy, sur un site aéroportuaire.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'assurance de ma parfaite considération.


Thierry POTHÉOZ
Maire

